COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Lundi 9 avril 2018

Élections municipales partielles des communes de Rognes et Saint-Estève-Janson

La préfecture des Bouches-du-Rhône vous informe des résultats du 1er tour de scrutin des élections municipales partielles des communes de Rognes et Saint-Estève-Janson du dimanche 8 avril 2018 :

Rognes :

Inscrits: 4017 Votants: 2061 Bulletins nuls: 20 Bulletins blancs: 58

Taux de participation: 51 %

Exprimés: 1983

Ont obtenu:

Listes	Tête de liste	Nombre de voix	% des suffrages exprimés
« ROGNES ENSEMBLE »	Jean-Paul LE NOUVEL	755	38,07
« AMBITION ROGNES »	Patrice IBANEZ	477	24,05
« ROGNES AVENIR »	Jean-François CORNO	751	37,87

Le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 15 avril 2018.

Le dépôt des candidatures a lieu, du lundi 9 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00, heure limite à la :

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence,
Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les Collectivités Locales,
455 avenue Pierre Brossolette - 13617 Aix-en-Provence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



■ Saint-Estève-Janson:

À l'issue du premier tour de scrutin, aucun des deux candidats déclarés n'a été élu.

Les électeurs de Saint-Estève-Janson sont donc invités à désigner 5 conseillers municipaux, à l'occasion d'un second tour de scrutin, dimanche 15 avril 2018.

Le nombre de candidats déclarés étant inférieurs au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats peuvent se présenter entre le premier et le second tour. Le dépôt des candidatures a lieu en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, aux dates et horaires détaillés ci-dessus.